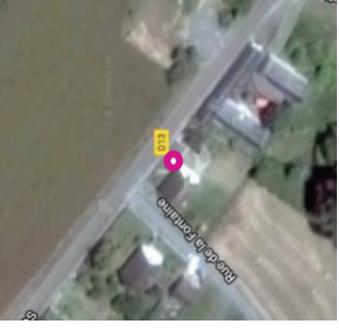
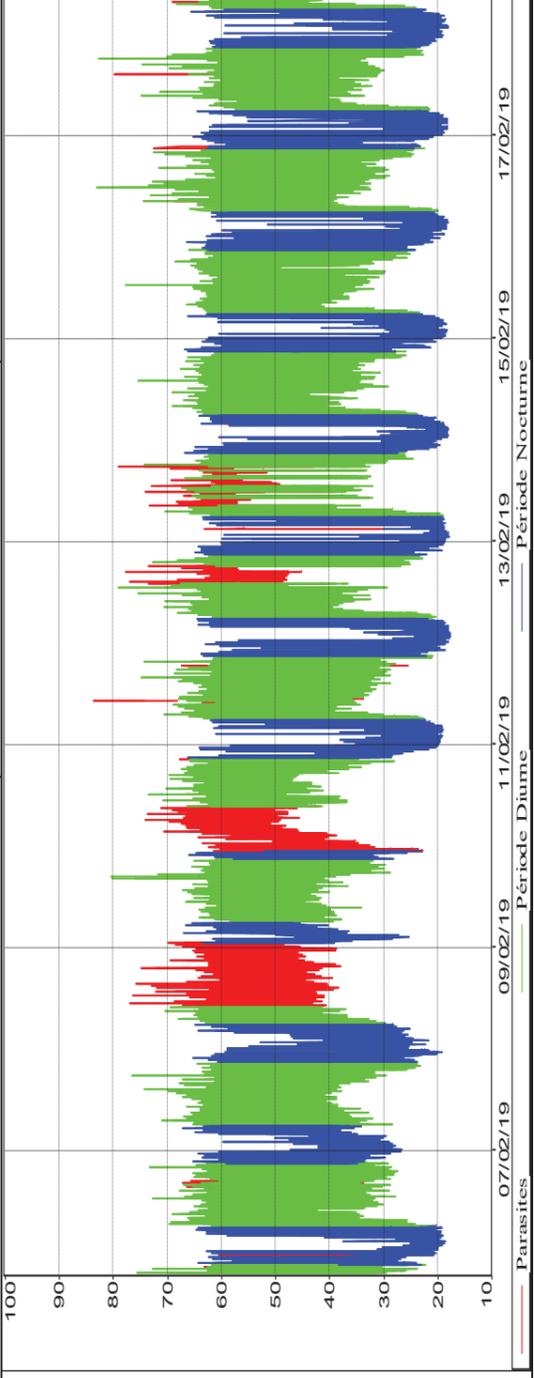
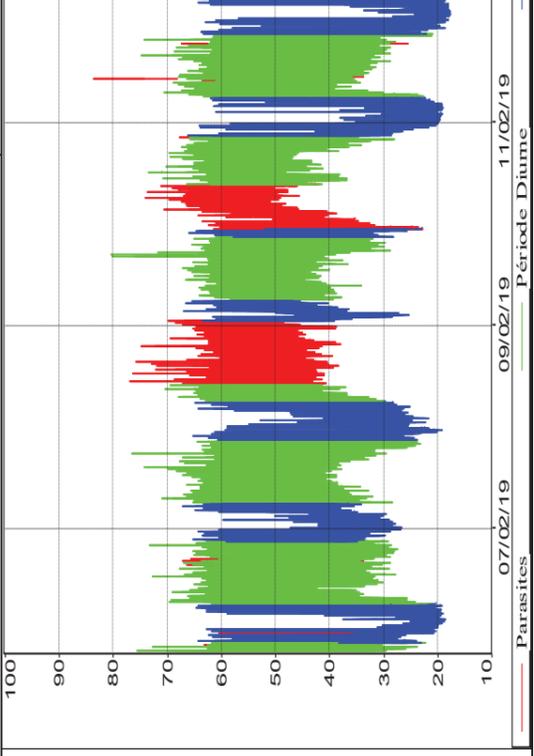
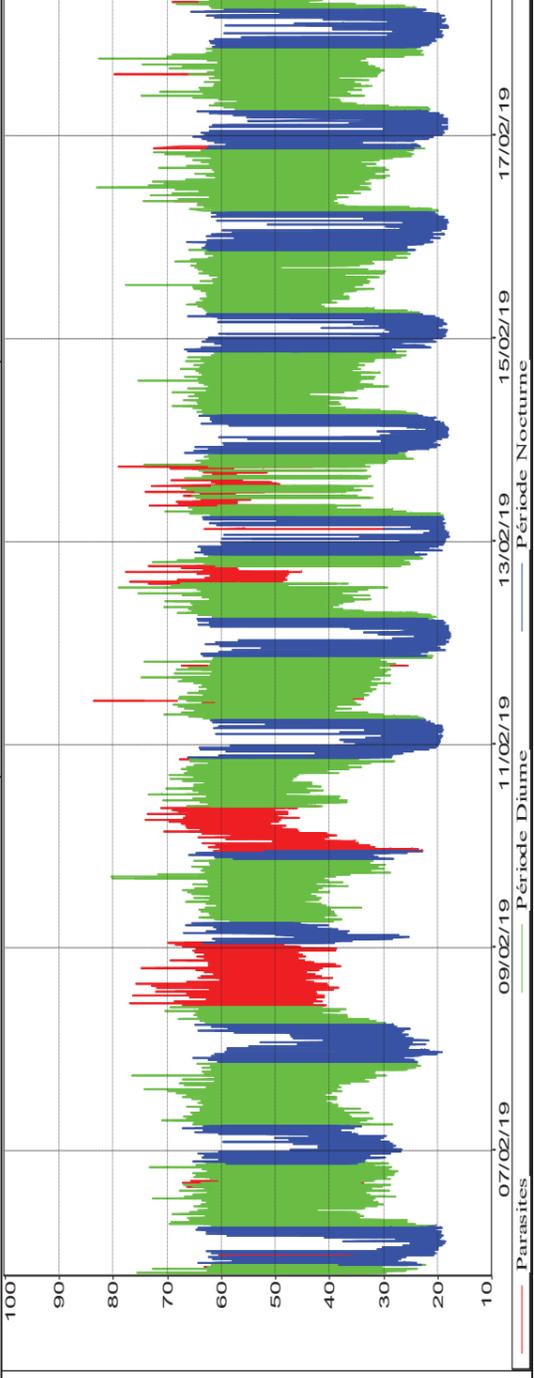
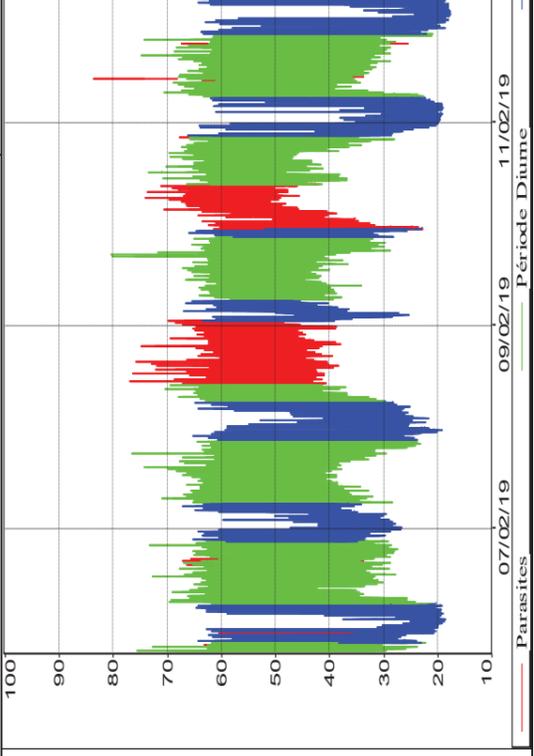
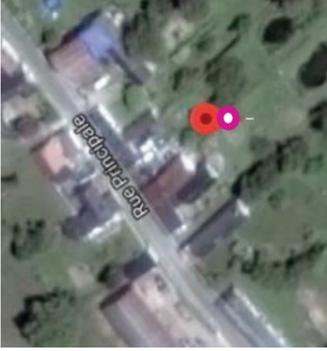
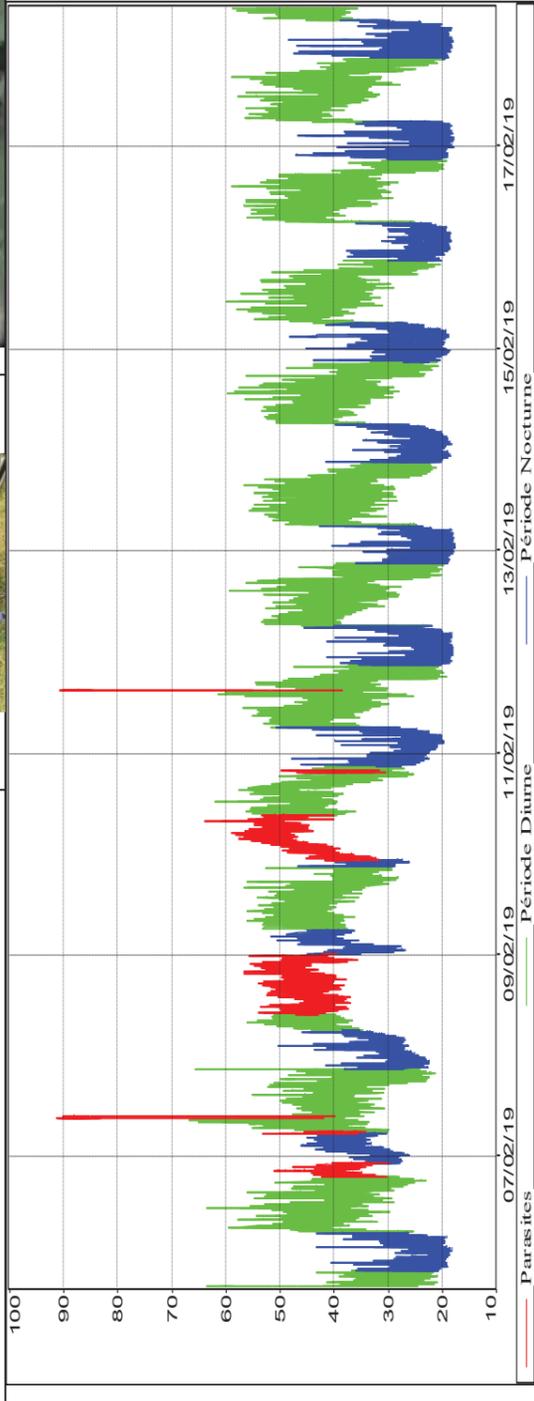


Point 7		Point 8	
Période	Du 05/02/2019 au 18/02/2019	Période	Du 05/02/2019 au 18/02/2019
Emplacement	Propriété de Monsieur MORENO 46 rue des vignes - 02290 MORSAIN	Emplacement	Propriété de Monsieur CINTRAT Ferme de Forest - 02290 MORSAIN
Tracé temporel de la mesure par pas de 30 sec		Tracé temporel de la mesure par pas de 30 sec	
			
			
<b>Commentaires</b> Les périodes de pluies marquées ont été supprimées des mesures. Le point n'est pas directement exposé au vent de sud-ouest et la végétation autour est peu dense et peu fournie. Le point est impacté par l'environnement naturel et l'activité du riverain. La D13 passe juste devant l'habitation le trafic est faible et discontinu.		<b>Commentaires</b> Les périodes de pluies marquées ont été supprimées des mesures. Le point est exposé directement au vent de sud-ouest et la végétation autour est dense mais peu fournie à cette période de l'année. Le point est impacté par l'environnement naturel et l'activité agricole du riverain.	

Point 7		Point 8	
Période	Du 05/02/2019 au 18/02/2019	Période	Du 05/02/2019 au 18/02/2019
Emplacement	Propriété de Monsieur MORENO 46 rue des vignes - 02290 MORSAIN	Emplacement	Propriété de Monsieur CINTRAT Ferme de Forest - 02290 MORSAIN
Tracé temporel de la mesure par pas de 30 sec		Tracé temporel de la mesure par pas de 30 sec	
			
			
<b>Commentaires</b> Les périodes de pluies marquées ont été supprimées des mesures. Le point n'est pas directement exposé au vent de sud-ouest et la végétation autour est peu dense et peu fournie. Le point est impacté par l'environnement naturel et l'activité du riverain.		<b>Commentaires</b> Les périodes de pluies marquées ont été supprimées des mesures. Le point est exposé directement au vent de sud-ouest et la végétation autour est dense mais peu fournie à cette période de l'année. Le point est impacté par l'environnement naturel et l'activité agricole du riverain.	

<b>Point 9</b>	<b>Du 05/02/2019 au 18/02/2019</b>	Propriété de Monsieur MARCE 60 rue principale - 02290 VASSENS	 		<p>Les périodes de pluies marquées ont été supprimées des mesures. Le point n'est pas directement exposé au vent de sud-ouest et la végétation autour est peu dense et peu fournie. Le point est impacté par l'environnement naturel et l'activité du riverain.</p>
	<b>Période</b>	<b>Emplacement</b>			

## 12. GLOSSAIRE

### Bruit ambiant

Bruit total composé de l'ensemble des bruits émis par les sources proches et éloignées existantes, dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné.

### Bruit particulier

Bruit émis par une source identifiée spécifiquement.

### Bruit résiduel

Bruit ambiant d'un site sans l'activité et sans les sources de bruit incriminées influençant son niveau.

### Emergence

L'émergence est la différence arithmétique entre le niveau de bruit ambiant (avec source de bruit incriminée) et le niveau de bruit résiduel (sans source de bruit incriminée) au cours d'un intervalle d'observation.

### Décibel

Le décibel est une unité de mesure logarithmique en acoustique. C'est un terme sans dimension. Il est noté **dB**.

### Bandes d'Octaves, de Tiers d'Octaves et Niveau Global

Deux fréquences sont dites séparées d'une octave si le rapport de la plus élevée à la plus faible est égal à 2. Dans le cas du tiers d'octave, ce rapport est de 2 à la puissance 1/3.

Le niveau global correspond à la somme énergétique de toutes les bandes d'octaves. Il est noté **L**.

### Niveau sonore

Le niveau sonore d'un bruit est évalué par l'amplitude de la variation de pression par rapport à la pression atmosphérique moyenne.

Le niveau sonore est généralement exprimé en décibel dB et calculé comme suit :

$$L_p = 20 \log \left( \frac{p}{p_0} \right)$$

Avec :

$p_0 = 2.10^{-5}$  Pascal (pression de référence : seuil d'audibilité)

$p$  = pression acoustique

Cette grandeur est dépendante de l'environnement de la source.

Afin de caractériser un bruit fluctuant par une seule valeur, on calcule le niveau de pression acoustique continu équivalent **L<sub>eq</sub>**. Le niveau sonore équivalent représente le niveau sonore qui contiendrait autant d'énergie que le niveau réel fluctuant sur la durée de l'intervalle considéré. Cet indicateur pondéré A s'écrit **L<sub>Aeq</sub>** et s'exprime en dB(A).

### Niveau de puissance acoustique L<sub>w</sub>

Chaque source de bruit est caractérisée par une puissance acoustique (énergie sonore émise par unité de temps) qui est exprimée en Watt (noté W). Cette grandeur est indépendante de l'environnement de la source.

$$L_w = 10 \log \left( \frac{w}{w_0} \right)$$

Avec :

$w_0 = 1$  pico Watt soit  $10^{-12}$  Watt

$w$  = puissance rayonnée

### Spectre sonore

Un spectre sonore est la décomposition fréquentiel d'un son. Cette décomposition est couramment réalisée en octave ou tiers d'octave.

### Pondération A

La pondération A est un filtre particulier dont l'objet est de corriger un signal afin de tenir compte de la non linéarité de perception de l'oreille humaine.

Lorsqu'on applique cette correction sur un niveau sonore, celui-ci s'exprime en dB(A).

Il existe d'autres pondérations moins courantes qui peuvent être utilisées dans des cas particuliers, les pondérations B et C.

### Indices statistiques (ou indices fractiles)

Cet indice représente le niveau de pression acoustique dépassé pendant X% de l'intervalle de temps considéré. Les indices les plus souvent utilisés sont les suivants :

- **L<sub>10</sub>** : niveau sonore atteint ou dépassé pendant 10 % du temps de la mesure,
- **L<sub>50</sub>** : niveau sonore atteint ou dépassé pendant 50% du temps de la mesure,
- **L<sub>90</sub>** : niveau sonore atteint ou dépassé pendant 90% du temps de la mesure.

### Tonalité marquée

La tonalité marquée est détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave quand la différence de niveau entre une bande de fréquence et les quatre adjacentes atteint ou dépasse 10 dB pour les bandes de tiers d'octave 50 à 315Hz et 5 dB pour les bandes de tiers d'octave 400 à 1250 Hz et 1600 à 8000 Hz. Dans le cas d'un bruit à tonalité marquée, le bruit ne peut dépasser 30% de la durée de fonctionnement sur les périodes diurnes et nocturnes